

L'Écho Chapellois



EDITO

Chapelloises, Chapellois,

2017 et son début d'année pourrait marquer une période importante pour notre Commune.

Tout d'abord, la fin du recensement 2017 devrait, après confirmation des services de l'INSEE, nous permettre d'atteindre 1 500 habitants.

Ensuite, comme vous avez pu le voir, les travaux de la salle des fêtes ont commencé pour une remise en service vers la Mi-Juin. De même la salle des sports se dessine avec pour échéance une mise en route en septembre. Des travaux de remise en état ou de création de rues sont en cours pour finaliser des devis signés en fin d'année 2016.

Les deux premières maisons du lotissement du Pont es Frères sont en construction.

Le budget 2017 de la Commune est en préparation et devrait permettre d'atteindre une capacité d'autofinancement très correcte, et si les dotations de l'état restent stables, permettre d'envisager la poursuite du dynamisme communal.

La sécheresse de cet hiver doit nous rappeler que l'eau est un bien précieux notamment pour assurer notre nourriture. Espérons que la pluviosité vienne atténuer cette pénurie.

Au plaisir de vous rencontrer.
Le Maire.

Numéro 102
Mars 2017

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 14
- Vie Intercommunale P 15
- Vie Économique et culturelle P 16 à 17
- Vie de l'école P 18
- Associations P 19 à 22
- Développement durable : P 23
- Mémento Vie Pratique P 24

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 Octobre 2016

- Travaux de construction d'une salle multi-sports (halle multi-sports et vestiaires plus espace de convivialité) : approbation du plan de financement**

Précision : Le budget a évolué depuis le 24 octobre avec notamment des subventions supplémentaires: 80 000 € (DETR) et 20 000 € (Fédération Française de Football).

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal relative à l'approbation du marché selon la procédure adaptée concernant les travaux de construction d'une salle multi-sports (halle multi-sports et vestiaires plus espace de convivialité). Il propose le plan de financement suivant :

1°) Dépenses :

Travaux	Salle + vestiaires (tranche ferme)	Salle de convivialité (tranche conditionnelle)
	604 876,67 € HT soit 725 852,00 € TTC	69 471,75 € HT soit 83 366,10 € TTC
1°) Sous-Total	674 348,42 € HT soit 809 218,10 € TTC	
Architecte	51 040,00 € TTC	6 960,00 € TTC
Géomètre	1 003,20 € TTC	136,80 € TTC
Etude des sols	2 481,60 € TTC	338,40 € TTC
Mission SPS	3 083,52 € TTC	420,48 € TTC
Mission de contrôle	4 488,00 € TTC	612,00 € TTC
Publicité	2 288,00 € TTC	312,00 € TTC
2°) Sous-Total	64 384,32 € TTC	8 779,68 € TTC
Total	790 236,32 € TTC	92 145,78 € TTC
Total global	882 382,10 € TTC	

2°) Recettes

Montant Total	Salle + vestiaires	Salle de convivialité
	Subventions	
	* Département : 162 500,00 € (contrat de territoires)	* <u>District</u> de football: 20 000,00 €
	* Région : 62 192,00 €	* <u>Fonds sénatoriaux</u> : 10 000,00 €
	* Réserve parlementaire : 25 000,00 €	
	Total : 249 692,00 €	Total : 30 000,00 €
<u>Récupération de TVA</u>		
882 382,10 € TTC x 16,404 % = 144 745,96 €	127 376,44 €	17 369,52 €
<u>Emprunt</u> :		
250 000,00 €	220 000,00 €	30 000,00 €
<u>Auto financement</u> :		
237 944,14 €	179 427,81 €	28 516,33 €
Total :		
882 382,10 €	776 496,25 €	105 885,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention :

- décide de retenir le plan de financement désigné ci-dessus.
- sollicite des différents organismes désignés ci-dessus l'octroi des subventions énoncées ci-dessus.
- donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour constituer les différents dossiers de demandes de subventions désignés ci-dessus.

Vie Municipale

• **Travaux de construction d'une salle multi-sports (halle multi-sports et vestiaires plus espace de convivialité) : résultats de la consultation selon la procédure adaptée.**

Monsieur le Maire fait part du résultat d'ouverture des plis consécutivement à la réunion de la commission d'ouverture des plis du 11 Octobre 2016 concernant les travaux suivants :

- construction d'une halle multi-sports avec vestiaires (tranche ferme).
- construction d'un espace de convivialité (tranche conditionnelle)

consécutivement à la consultation selon la procédure adaptée relative aux travaux désignés ci-dessus :

N° de lot	Intitulé de lot	Entreprise + adresse	Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle HT	Montant HT des 2 tranches	Montant TTC des 2 tranches
1	Gros-œuvre	CARDINAL - LE CHENE CONSTRUCTION SARL ZA de MERNEL 35330 MAURE DE BRETAGNE	57 159,82 €	21 740,18 €	78 900,00 €	94 680,00 €
2	Charpente bois	SCOB SARL 205 Le Hindré 35310 BRÉAL SOUS MONTFORT	10 183,70 €	7 316,30 €	17 500,00 €	21 000,00 €
3	Couverture	Société NEVEU 6, rue du Vincé 35310 MORDELLES	17 761,41 €	5 971,50 €	23 732,91 €	28 479,49 €
4	Menuiseries extérieures	Menuiserie des Platanes 5, avenue des Platanes 35310 MORDELLES	7 367,00 €	8 233,00 €	15 600,00 €	18 720,00 €
5	Menuiseries intérieures	Menuiserie des Platanes 5, avenue des Platanes 35310 MORDELLES	11 565,00 €	5 612,00 €	17 177,00 €	20 612,40 €
6	Plâtrerie isolation	EURL Hervé FRANGEUL Le Plat d'Or 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC	19 700,00 €	6 400,00 €	26 100,00 €	31 320,00 €
7	Electricité - chauffage Ventilation	SARL PERRINEL 82, rue Alain d'Argentré 35370 ARGENTRE DU PLESSIS	33 418,15 €	4 392,04 €	37 810,19 €	45 372,23 €
8	Plomberie - sanitaire	SARL PERRINEL 82, rue Alain d'Argentré 35370 ARGENTRE DU PLESSIS	11 349,66 €	750,34 €	12 100,00 €	14 520,00 €
9	Revêtements de sols	SARL LEBEL et Associés 3, Av. du Cdt Armeil 56140 MALESTROIT	12 314,38 €	3 385,62 €	15 700,00 €	18 840,00 €
10	Peinture	Société MARGUE 17 rue de la Gare 35890 BOURG DES COMPTES	6 107,92 €	1 100,92 €	7 208,84 €	8 650,61 €

N° de lot	Intitulé de lot	Entreprise + adresse	Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle HT	Montant HT des 2 tranches	Montant TTC des 2 tranches
11	Plafonds suspendus	SARL COYAC 7, rue Henri Pollès Zac Mivoie 35136 ST JACQUES DE LA LANDE	2 996,00 €	3 069,85 €	6 065,85 €	7 279,02 €
12	VRD	Société DANIEL TP ZA de MERNEL 35330 MAURE DE BRETAGNE	39 500,00 €	1 500,00 €	41 000,00 €	49 200,00 €
13	Structure et couverture légère	SMC2 PA des Platières 250 rue du Petit-Bois 69440 MORNAN	375 453,63 €		375 453,63 €	450 544,36 €
Total			604 876,67 €	69 471,75 €	674 348,42 €	809 218,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention :

- confirme la décision de la commission d'ouverture des plis et décide de retenir l'ensemble des entreprises ci-dessus portant ainsi le montant du marché à 674 348,42 € HT, soit 809 218,11 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les différentes pièces du marché inhérentes à ces travaux.

Emprunt - salle multi-sports.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000,00 € pour la construction d'une salle multi-sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 250 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer l'investissement suivant : construction d'une salle multi-sports.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 250 000,00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/12/2016 avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,86 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Réunion du 7 Novembre 2016

• Travaux construction salle multisports - honoraires architecte - Avenant n°1

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'avenant n°1 émise par le Cabinet GUMIAUX et GOMBEAU - Architectes DPLG pour un montant de 1 785,00 € H.T, soit 2 142,00 € TTC, portant le montant global des honoraires de 46 550,00 € HT à 48 335,00 € HT, soit de 55 860,00 € TTC à 58 002,00 € TTC, concernant le marché de maîtrise d'oeuvre inhérent aux travaux de construction de la salle multisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'avenant n°1 désigné ci-dessus portant le montant des honoraires de maîtrise d'oeuvre à 48 335,00 € HT, soit 58 002,00 € TTC.
- donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué pour les signatures des différentes pièces inhérentes à l'avenant n°1 désigné ci-dessus.

• Taxe d'aménagement : secteur rue de Rennes : section AB n° 458- 460 – 585 – section A n° 731 – n° 738

Madame LETOURNEL Carole personnellement intéressée par l'affaire s'est retirée de la séance pour cette question.

Monsieur le Maire rappelle la note à destination des Maires réalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer inhérente aux modalités de mise en place de la taxe d'aménagement. Il rappelle également :

- que toute délibération concernant l'application de la taxe d'aménagement est à prendre avant le 30 Novembre 2016.
- les termes des précédentes délibérations du Conseil Municipal inhérentes à la taxe d'aménagement.

Au vu des textes en vigueur, Monsieur le Maire demande de se prononcer au sujet des modalités d'instauration de la taxe d'aménagement sur le secteur rue de Rennes : section AB n° 458, 460, 585 587 et section A n° 731 et 738. Enfin, Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 5 400,00 € TTC proposé par la Société COLAS concernant l'aménagement de trottoirs et de bateaux pour accès aux parcelles désignées ci-dessus. Monsieur le Maire propose d'instaurer une taxe d'aménagement au taux de 5 % sur ce secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 5 % sur le secteur désigné ci-dessus.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 Décembre 2019). Toutefois le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

• Taxe d'aménagement : - secteur 12,14,16, rue de Villeneuve : section ZR n°269, secteur rue du Plat d'Or : section AB n°533 en partie, 535 en partie, 499 en partie, secteur de « La Silandais » : section ZO n°241, 240, 237, 236, 113, 107

Monsieur le Maire rappelle la note à destination des Maires réalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer inhérente aux modalités de mise en place de la taxe d'aménagement. Il rappelle également :

- que toute délibération concernant l'application de la taxe d'aménagement est à prendre avant le 30 Novembre 2016.
- les termes des précédentes délibérations du Conseil Municipal inhérentes à la taxe d'aménagement.

Au vu des textes en vigueur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer au sujet des modalités d'instauration de la taxe d'aménagement sur les secteurs suivants :

- secteur 12, 14,16 rue de Villeneuve : section ZR n°269.
- secteur rue du Plat-d'Or : section AB n°533 en partie, 535 en partie, 499 en partie.
- secteur de « La Silandais » : section ZO n°241, 240, 237, 236, 113, 107

Mr le Maire rappelle le montant des devis inhérents à la viabilisation des terrains désignés ci-dessus et propose d'instaurer les modalités suivantes :

- secteur 12, 14, 16, rue de Villeneuve : section ZR n°269 : 20 %
- secteur rue du Plat -d'Or : section AB n°533 en partie, 535 en partie : taux : 10 %
- secteur dit « La Silandais » : section ZO n°241, 240, 237, 236, 113, 107 : taux : 17 % .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'instaurer la taxe d'aménagement sur les secteurs désignés ci-dessus aux taux mentionnés ci-dessus.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 Décembre 2019). Toutefois le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

- **Taxe d'aménagement : secteur « La Frétille ».**

Monsieur le Maire rappelle la note à destination des Maires réalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer inhérente aux modalités de mise en place de la taxe d'aménagement. Il rappelle également :

- que toute délibération concernant l'application de la taxe d'aménagement est à prendre avant le 30 Novembre 2016.
- les termes des précédentes délibérations du Conseil Municipal inhérentes à la taxe d'aménagement.

Au vu des textes en vigueur Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet des modalités d'instauration de la taxe d'aménagement sur le secteur suivant :

- secteur de « La Frétille » : section B n°303-304 et 358.

Mr le Maire fait part du montant des devis inhérents aux travaux de viabilisation des terrains désignés ci-dessus et propose d'instaurer les modalités suivantes :

- secteur de « La Frétille » : section B n°303 - 304 et 358 : 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'instaurer la taxe d'aménagement sur les secteurs désignés ci-dessus au taux mentionné ci-dessus. La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2019). Toutefois le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

- **Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle la note à destination des Maires réalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer inhérente aux modalités de mise en place de la taxe d'aménagement. Il rappelle également :

- que toute délibération concernant l'application de la taxe d'aménagement est à prendre avant le 30 Novembre 2016.
- les termes des précédentes délibérations du Conseil Municipal inhérentes à la taxe d'aménagement.

Au vu des textes en vigueur, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet des modalités d'instauration de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal et propose d'instaurer le taux de 3 % sauf sur les secteurs ayant fait l'objet des précédentes délibérations de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- décide d'instaurer la taxe d'aménagement sur le territoire communal dans les conditions désignées ci-dessus.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2019). Toutefois le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

- **Vente de la parcelle cadastrée section ZR n° 531 pour 24 m²**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 Octobre 2016 décidant de fixer le prix de vente du terrain communal constructible à 15 € TTC. Il donne lecture du courrier du 25 Octobre 2016 émanant de Mr GICQUEL Emile, représentant les conjoints GICQUEL, confirmant leur intention d'acheter la parcelle communale cadastrée section ZR n° 531 sise rue Bout-de-Lande à LA CHAPELLE-BOUEXIC d'une superficie de 24 m² au prix de 15 € TTC le m², soit pour un montant total de 360,00 €, frais de notaire et de géomètre à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre la parcelle cadastrée section ZE n° 531 sise rue Bout de Lande à LA CHAPELLE-BOUEXIC d'une superficie de 24 m² au prix de 15 € le m² soit pour un montant total de 360,00 € aux conjoints GICQUEL représentés par Mr GICQUEL Emile domicilié 19, rue de Villeneuve – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC. Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

- charge Maître Christian RAY – Notaire – domicilié 33, rue de Guer – 35330 MAURE DE BRETAGNE de la rédaction de l'acte notarié.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour la signature de l'acte notarié et toutes autres pièces inhérentes à cette vente.

- **Redevance France Télécom – Année 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de France TELECOM – ORANGE CSPCF - faisant part du calcul de redevance d'occupation du domaine public pour 2016 :

- Artères aériennes : 19,705 kms x 53,661 € = 1 057,39 €
- Artères en sous-sol : 7,379 kms x 40,246 € = 296, 98 €
- Emprises au sol : 2,20 m2 x 26,830 € = 59,03 €

Soit un montant total de 1 413, 40 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner son accord concernant l'encaissement de cette redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2016 pour un montant de 1 413,40 € en recette au compte 70323 section de fonctionnement du budget de la Commune.

- **Personnel communal : enveloppe indemnitaire. RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel)**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'enveloppe indemnitaire d'un montant de 12 872,36 € pour le personnel communal au titre de l'année 2016 sous réserve des résultats des entretiens d'évaluation avec le personnel programmés les 21 et 22 Novembre 2016. D'autre part, Monsieur le Maire demande de se prononcer au sujet du maintien de l'IEMP (Indemnité d'Exercice et de Mission des Préfectures) pour le personnel communal en cas d'arrêt maladie ou d'arrêt pour accident de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir le versement de l'IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture) pour le personnel communal en cas d'arrêt maladie ou d'arrêt pour accident de travail.

- **Bibliothèque : devis : - séances éveil musical, exposition sculpture**

Dans le cadre des animations à la bibliothèque, Monsieur le Maire propose les 2 activités suivantes :

- Exposition – sculpture : Mme HARDY Valérie pour un montant de 500 €,

- Eveil musical : Mr Philippe PERRON, Association TEMPO- MUSIK, pour un montant de 30 € net de l'heure pour 10 séances jusqu'à Juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide de valider la mise en place des activités désignées ci-dessus dans les conditions sus-mentionnées.

- **Délibération relative aux modalités de délivrance des cartes d'identité**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le communiqué suivant de l'Association des Maires Ruraux relatif à la réforme des modalités de délivrance des cartes nationales d'identité.

- **COMMUNIQUE DE PRESSE - Mardi 11 Octobre 2016**

Réforme des modalités de la délivrance des cartes nationales d'identité

Un nouveau coup porté aux territoires ruraux et au Service Public de proximité

Lors de la réunion du 10 octobre 2016, à la Préfecture de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, Monsieur le Préfet Christophe Mirmand a présenté le nouveau dispositif national concernant les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité. Plusieurs départements ont été désignés comme pilotes pour expérimenter cette réforme dont celui d'Ille-et-Vilaine.

En conséquence, pour renouveler ou obtenir une carte nationale d'identité, les habitants des communes d'Ille-et-Vilaine auront l'obligation de se rendre dans une des 23 communes équipées de bornes biométriques, déjà installées pour les passeports. A compter du 1er décembre 2016, des communes rurales vont perdre leur habilitation à délivrer ces titres d'identité. Cette réforme est une régression du Service Public, un nouveau coup porté aux mairies rurales et à leurs habitants.

Les maires ruraux alertent les pouvoirs publics sur la gravité de la situation et leur demandent l'annulation de cette réforme « ruralicide ».

Informations

Travaux salle-polyvalente - point sur l'évolution du dossier

Mr le Maire précise que le volet financier inhérent à l'indemnisation de la Commune est clos, permettant ainsi à l'assureur GROUPAMA de verser une première indemnité d'un montant de 133 177,91 € TTC, le solde d'un montant de 29 201,85 € TTC sera versé sur justificatif des factures soit une indemnisation d'un montant global de 162 379,76 € TTC. Mr le Maire indique, d'autre part, que les conclusions de l'expert judiciaire : Mr FAES, spécifiant que « la cause du sinistre n'est pas formellement identifiée, sachant que malgré tout la zone à l'origine du sinistre se situe au niveau ou dans l'environnement immédiat d'un spot d'éclairage situé dans le plénum ». Le tribunal statuera donc en dernier ressort sur ce dossier.

- **Stop rue Bout de Lande**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la saisine des habitants du Lotissement « Les Champs -Toussiers » en ce qui concerne la vitesse excessive sur la rue de Bout de Lande. Après débat, il est proposé de mettre en place un « Cédez le passage » rue Bout de Lande à venir de MAURE-DE-BRETAGNE et d'annuler le stop à la sortie du Lotissement « Les Champs Toussiers ».

- **RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel)**

Afin d'étudier le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel), il est proposé de réunir une commission qui sera composée des membres suivants :

- Mr MORAZIN Roger
- Mme DUREY Nadia
- Mme LETOURNEL Carole
- Mr CHAUDAGNE Michel
- Mme LEBRET Louise.

Cette commission se réunira le mardi 15 Novembre 2016.

Réunion du 5 Décembre 2016

- **Construction d'une salle multi-sports : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – Exercice 2017.**

Monsieur le Maire donne lecture du mail du 30 Novembre 2016 de Monsieur le Préfet d'Ille-et- Vilaine relatif à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2017. Il rappelle les délibérations suivantes :

- Délibération du Conseil Municipal du 7 Décembre 2015 :

Projet de construction d'une salle multi-sports.

- Délibération de Conseil Municipal du 11 Janvier 2016 :

Projet de plateau sportif couvert : demande de subventions.

- Délibération de Conseil Municipal du 1^{er} Février 2016 :

Construction salle multi-sports, vestiaires et espace de convivialité :

- plan de financement
- demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local.

- Délibération de Conseil Municipal du 1^{er} Février 2016 :

Construction salle multi-sports, vestiaires et espace de convivialité : lancement consultation selon la procédure adaptée :

- marché de maîtrise d'œuvre
- marché de travaux

- Délibération de Conseil Municipal du 4 Juillet 2016

Présentation avant-projet sommaire et du détail estimatif par l'architecte et décision concernant ce projet.

- Délibération de Conseil Municipal du 24 Octobre 2016 :

Travaux construction d'une salle multi-sports et vestiaires plus espace de convivialité : résultats de la consultation selon la procédure adaptée.

- Délibération de Conseil Municipal du 24 Octobre 2016 :

Travaux de construction d'une salle multi-sports (halle multi-sports et vestiaires plus espace de convivialité) : approbation du plan de financement.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au taux de 20 % du montant HT des travaux avec un plafond de dépenses arrêté à 400 000,00 € H.T., concernant la construction de la salle multi-sports.

Cet équipement polyvalent permettra la pratique du futsal (niveau 4) pour le club de football de l'Union Sportive Chappelloise sachant que les communes environnantes pourront utiliser cet équipement. Cette infrastructure permettra également la pratique du tennis, du badminton, du tennis de table, du volley-ball en loisirs, scolaires et compétition (dimensions des terrains homologués) et la pratique multi-sports (basket-ball, handball). Cet équipement se situera à proximité du groupe scolaire composé de 9 classes et permettra ainsi aux 210 élèves de l'école maternelle et primaire de pratiquer régulièrement différents sports. Cet équipement sera également une infrastructure à la disposition des élèves dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). En effet, les élèves de l'école disposent actuellement d'espaces très limités pour la pratique des différentes activités sportives.

Cet équipement sportif dont le rayonnement bénéficiera à l'ensemble des Communes limitrophes aura un taux d'utilisation optimum en raison de l'inexistence de ces équipements sportifs dans certaines communes limitrophes ou de la saturation des équipements sportifs dans certaines communes dont Maure de Bretagne notamment. Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses H.T. :	Recettes H.T. :
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Architecte</u> : 48 335,00 € HT (mission de maîtrise d'œuvre) - <u>Géomètre</u> : 836,00 € HT - <u>Etude de sols</u> : 2 350,00 € HT - <u>Mission SPS</u> : 2 920,00 € HT - <u>Mission de contrôle</u> : 4 250,00 € HT - <u>Travaux</u> : 674 348,42 € HT 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Subventions</u> - Département (contrat de territoires) : 162 500,00 € - Région : 62 192,00 € - Réserve parlementaire : 25 000,00 € (salle multi-sports) - District (espace convivialité) : 20 000,00 € - Fédération Française de Football : 20 000,00 € - Fonds sénatoriaux (espace convivialité) : 10 000,00 € - DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 400 000,00 € HT x 20 % : 80 000,00 € - <u>Emprunt</u> : 250 000,00 € - <u>Autofinancement</u> : 103 347,42 €
Total : 733 039,42 € HT	Total : 733 039,42 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération de construction de salle multi-sports désignée ci-dessus.
- approuve le plan de financement mentionné ci-dessus.
- décide de solliciter de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – Exercice 2017.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour effectuer les différentes démarches et signer les différentes pièces inhérentes à ce dossier.

- **Renouvellement du poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent : Mme CANCE Christine**

Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 29 Août 2016 décidant de créer un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent et d'embaucher Mme CANCE Christine à compter du 30 Août 2016 jusqu'au 31 Décembre 2016 à hauteur de 23,75 / 35ième. Mr le Maire rappelle que consécutivement au décès de Mme EON Chrystelle, agent des écoles, il y aurait lieu de renouveler le poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent de Mme CANCE Christine du 1er Janvier 2017 au 7 Juillet 2017 à hauteur de 23,75/35ième.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler le poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent et d'embaucher Mme CANCE Christine à compter du 1er Janvier 2017 jusqu'au 7 Juillet 2017, à hauteur de 23,75 / 35ième.

- **Modification des statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour intégration des dispositions de la loi NOTRE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 21 Novembre 2016 de Mr Philippe GOURRONC – Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté transmettant pour notification la délibération n°2016-09-241 du Conseil Communautaire du 3 Novembre 2016 modifiant les statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour intégration des dispositions de la loi NOTRE et demandant de bien vouloir adopter cette modification par délibération avant le 31 décembre 2016. La loi NOTRE du 7 août 2015 réaffirme la compétence développement économique comme obligatoire au bénéfice des EPCI. Elle apporte en effet trois modifications importantes dans l'exercice de la compétence développement économique des EPCI.

- la suppression de la notion d'intérêt communautaire pour les ZAE.
- l'intégration dans la compétence développement économique des EPCI de « la politique locale du commerce » ainsi que celui du « soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».
- l'intégration dans la compétence développement économique des EPCI, de « la promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme ».

De même, elle impose de prendre au titre des compétences obligatoires « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage » ainsi que « la collecte et le traitement des déchets » et de toiletter en conséquence les statuts. Ces dispositions seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder dès aujourd'hui à une modification des statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Cette modification sera ensuite notifiée aux Communes membres de VHBC qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Conformément aux dispositions de l'article L.5214-16 et l'article L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vallons de Haute Bretagne Communauté est compétente de plein droit en lieu et place des communes membres pour assurer les compétences obligatoires suivantes en matière de développement économique :

- « - Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien, gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ; »

Il est proposé au Conseil municipal de décider :

- d'approuver la rédaction de la compétence « actions de développement économique » telle que présentée ci-dessus, qui remplace l'intégralité de la partie « action de développement économique » en vigueur à ce jour au titre des compétences obligatoires
- de supprimer le contenu actuel de la compétence obligatoire Aménagement de l'espace et de le remplacer par le texte du code général des collectivités territoriales : « En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur »
- de supprimer de la compétence optionnelle en action sociale d'intérêt communautaire « aménagement et gestion d'aire d'accueil et de passage destinée aux gens du voyage » et d'intégrer au titre des compétences obligatoires : « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »
- de supprimer de la compétence facultative le paragraphe « compétence tourisme »
- de supprimer des compétences optionnelles, en protection et mise en valeur de l'environnement « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » et d'intégrer au titre des compétences obligatoires : « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés »
- de supprimer des compétences optionnelles « Assainissement : gestion d'un service public d'assainissement non collectif : contrôle obligatoire, et contrôle de bon fonctionnement des installations » et de l'inscrire en compétences facultatives.
- d'intégrer dans les compétences optionnelles en lieu et place de « protection et mise en valeur de l'environnement » : « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions :

- adopte la modification des statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour intégration des dispositions de la loi NOTRE telle que désignée ci-dessus.

• **Indemnité de Conseil : Receveur Municipal**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 17 Novembre 2016 de Monsieur le Trésorier de PIPRIAC-MAURE spécifiant qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 Mars 1982 et du décret 82/979 du 19 Novembre 1982, un arrêté en date du 16 Décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des Communes. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du versement de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre :

- décide de verser l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des Communes des cantons de PIPRIAC-MAURE-de-BRETAGNE : Mr COMBEAU Stéphane, pour l'année 2016 à hauteur de 100 %.

- **Personnel communal : IEMP**

Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 Novembre 2016 relative à l'enveloppe indemnitaire du personnel communal au titre de l'année 2016 sous réserve des résultats des entretiens d'évaluation avec le personnel programmés les 21 et 22 Novembre 2016. Consécutivement à ces entretiens, Mr le Maire propose d'attribuer un montant global de 13 496,84 € au titre de l'IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) au personnel communal au titre de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de l'attribution de l'indemnité d'exercice de mission de Préfecture (IEMP) aux agents titulaires de la Commune comme désigné ci-dessus.

- **Devis- achat friteuse pour le restaurant scolaire**

Mr le Maire précise que la friteuse du restaurant scolaire est tombée en panne et qu'il y aurait lieu de la remplacer. Il fait part du devis proposé par la Société BONNET THIRODE GRANDE CUISINE pour un montant de 750,00 € HT, soit 900,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis désigné ci-dessus concernant l'acquisition d'une friteuse pour le restaurant scolaire.

Informations

- **Devis abattage haie à proximité du terrain de sports**

Monsieur le Maire propose différents devis inhérents à l'abattage de la haie à proximité du terrain de sports. Le Conseil Municipal propose de solliciter une subvention au titre du FAFA et d'étudier le dossier globalement avec l'ensemble des coûts relatifs à cette opération.

- **Permis de construire : élevage de volailles : Mr COURTEL Loïc**

Monsieur le Maire fait part du dépôt de permis de construire n° 03505716W0012 en date du 24 Novembre 2016 par Mr COURTEL Loïc concernant la construction de deux poulaillers label de « Janzé » d'une capacité de 10 400 volailles et d'un hangar fourrage et matériel au lieu-dit « La Pature de Rouge » en LA CHAPELLE-BOUEXIC.

- **Programme Breizh Bocage : plantation sur terrains communaux**

Monsieur Michel CHAUDAGNE - Adjoint à l'urbanisme et au développement durable - informe que le projet de plantations sur différents terrains communaux a été validé dans le cadre de l'opération BREIZH BOCAGE :

- terrains lagunes 209 mètres de long et 210 plants

- terrains EPFR (Etablissement Public Foncier Régional) : 28 mètres de long et 29 plants + parcelle EPFR en bordure des Etablissements BOURRÉE : 118 mètres de long et 119 plants + 28 mètres de long et 29 plants soit au total 383 mètres et 387 plants.

Des essences locales ont été sélectionnées telles que noisetier, cornouiller sanguin, genêts à balais, houx troène, prunellier, chêne pédonculé, sureau noir. La participation financière demandée par Vallons de Haute Bretagne Communauté à la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC s'élève à 200 €.

- **Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'année 2015**

Monsieur Michel CHAUDAGNE – Adjoint à l'urbanisme et au développement durable - présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'année 2015 réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « Les Bruyères ».

Le 1^{er} Juin 2014, les SIE des Bruyères et de Maure-Mernel se sont regroupés pour former une nouvelle entité qui se nomme SIAEP Les Bruyères. La population desservie s'élève à 39 900 habitants. Le volume d'eau potable en 2015 et de 1 788 892 m³, soit + 2,21 % par rapport à l'année 2014. Le nombre d'abonnés en 2015 s'élève à 17 852, soit + 0,80 % par rapport à l'année 2014. La consommation moyenne par abonné est de 79 m³ par an. Elle était de 77 m³ en 2014.

L'extension du réseau en 2015 a été égale à 1,388 km. Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 35,836 kms. La facture d'un usager consommant 120 m3 (hors TVA et redevance pollution) a augmenté de + 7,47 % depuis le début 2006. Le prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 est de 2,89 € /m3. La qualité de l'eau est contrôlée par l'ARS (l'Agence Régionale de la Santé).

- **Aide aux communes pour la mise en œuvre des TAP**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine a octroyé une aide de 5 100,00 Euros pour 204 élèves dans le cadre de l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP).

- **Présentation P.L.U. : Commune de GUIGNEN**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°10016.124 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de GUIGNEN et spécifiant que les personnes publiques associées peuvent demander à être consultées au cours de l'élaboration du P.L.U. . La Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC spécifie qu'elle souhaite être associée à l'élaboration de la révision du P.L.U. de la Commune de GUIGNEN.

- **Compte-rendu VHBC**

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire, précise que le P.A.E. (Point Accueil Emploi de Maure-de-Bretagne) sera ouvert au public les jours suivants :

- lundi : 9h00 à 12h00
- mardi 9h00 à 12h00 et 14h00-17h00
- jeudi 9h00 à 12h00 et 14h00 – 17h30.

Il est, d'autre-part, spécifié que le rapport d'activité de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) est consultable sur le site internet.

RECRUTEMENT MILITAIRE : Précisions importantes.



Depuis Janvier 1999, tous les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. **Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.** La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement.**

Le jeune est ensuite convoqué à la JDC « Journée de la Citoyenneté » Elle s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, **avant l'âge de 18 ans.**

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense. Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique

pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

En fin de journée, **un certificat de participation est remis. Il est obligatoire pour l'inscription aux examens (baccalauréat, permis de conduire...) et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Tous les jeunes **nés entre JANVIER et MARS 2001** doivent se faire recenser **avant le 31/03/2017.**

Tous les jeunes **nés entre AVRIL et JUIN 2001** doivent se faire recenser **avant le 30/06/2017.** Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille .

Contact : ☎ 02.99.92.01.15

Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc

R ECENSEMENT DE LA POPULATION



Moment important qui détermine notamment le montant des dotations d'Etat. Merci à nos 4 recenseuses : Nathalie DEFURNE, Nadine HOULLIER, Marie HUET et Alexandra JAUME qui ont parfaitement rempli leur rôle. Merci à Linda qui a consciencieusement assuré la coordination. Merci à tous les habitants qui ont bien compris l'importance de cet acte citoyen. Notre commune pourrait franchir le cap des 1 500 habitants. Nous en aurons la confirmation en Juin 2017.

C HATEAU



Le Château de La Chapelle a été remis en vente et, dernièrement, un compromis avec un nouveau propriétaire a été signé. La vente n'est pas liée à des difficultés de paiement. Les paiements ont été, depuis 2012, effectués très régulièrement. Mr de Kerdréan a du se ré-

soudre à cette vente pour des raisons personnelles liées à des impondérables. Le reste du paiement sera assuré par les nouveaux propriétaires conformément aux actes signés chez le notaire. Nous attendons donc un peu pour développer le projet des nouveaux acquéreurs.

B OULANGERIE



Conformément aux actes signés en Juillet 2015, la Commune entame avec les locataires actuels, Karl et Magali BRODIN, une démarche de vente dont l'échéance est fixée au plus tard au 1er Juillet 2017. Ainsi, le projet entamé par la Municipalité serait réussi.

G ILET JAUNE



Après une visite de l'ensemble des abris- des transports scolaires.
bus, un mardi matin, j'ai pu constaté un Parents, soyez exigeants. Il en va de la sécurité des
inégal respect du port du gilet jaune fourni enfants.
par le Conseil Départemental dans le cadre

Le Maire.

C HENIL SERVICE

La Commune adhère à cet organisme afin de se protéger de la recrudescence de divagations de chats ou de chiens.
A remarquer, la mise en place de sacs pour ramasser les crottes des chiens de propriétaires indéclicats.



ENQUETE INSEE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1er février au 29 avril 2017, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité. Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle

vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte l'accréditant.

ELECTIONS : Avis aux Electeurs.



Liste des pièces d'identité exigées au moment du vote.

Code électoral - Article R. 60

Les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

Arrêté du 12 décembre 2013

Article 1^{er}. - Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- Carte nationale d'identité.
- Passeport.
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat.
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire.
- Carte vitale avec photographie.
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore.
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie.
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie.
- Carte d'identité ou carte de circulation avec

photographie, délivrée par les autorités militaires.

- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer.
- Permis de conduire.
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Article 2. - Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- Titre de séjour ;
- Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1er.

LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin

Dates des prochaines élections :

➤ **Élections Présidentielles** : Dimanche 23 Avril et Dimanche 7 Mai 2017.

➤ **Elections Législatives** : Dimanche 11 Juin et Dimanche 18 Juin 2017

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Réunion du 14 décembre 2016

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avant-projet définitif portant sur la création d'un parc d'activités de proximité à Baulon et comprenant le plan d'aménagement, le plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation. Une subvention DETR sera sollicitée.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de vendre, à la société PARADES, des parcelles situées sur la ZA des Landes à Guichen – surface de 24 031 m², au prix de 20€ HT/m², soit un prix total de 480 000 € HT. Cette surface pourra être revue à la hausse ou à la baisse dans la limite de 3000 m².

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver le projet d'animation lié à la mise en œuvre de la stratégie territoriale bocagère, de valider le plan de financement – 42 991,87 €, et de solliciter la subvention y afférant.

Conformément à la Loi ALUR et à l'avis formulé en Conseil des Maires, il a été rappelé aux communes qu'elles devaient se prononcer contre le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » à la communauté de communes entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, si elles n'y étaient pas favorables.

Réunion du 1er Février 2017

Le Conseil communautaire a tenu son Débat d'Orientations budgétaires pour 2017. Les orientations suivantes ont notamment été retenues :

- Travailler sur la résorption des déficits des politiques de la collectivité,

- Ne pas augmenter la fiscalité pour 2017.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et son plan d'actions.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de fixer les tarifs de l'Eco-camping des Buis, situé à Les Brulais, pour la saison 2017.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'un partenariat

avec les communes de Guichen, Goven, Guignen, Saint-Senoux, Bourg-des-Comptes, Lassy, Baulon et Val d'Anast dans le cadre d'un groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement pour la rénovation des chaussées communales et intercommunales. VHBC sera le coordonnateur de ce groupement et assurera cette mission à titre gracieux. Les communes non membres du groupement pourront s'y associer ultérieurement si elles le souhaitent, en signant la convention constitutive.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le mercredi 15 mars 2017.

SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat).

Des permanences Soliha sur le territoire sont ouvertes à tous les usagers souhaitant avoir des informations sur un projet d'amélioration de leur habitat (rénovation énergétique ou adaptation ...)

A Maure de Bretagne : Espace Chorus Rue du Stade le 4ème vendredi

de 10h à 12h00.

A Guichen : Réso 26 Rue du Commandant Charcot le 2ème Jeudi

Contact : Mme Fabienne DELAUNAY

☎ 06.87.86.54.64

✉ contact.illeetvilaine@solihha.fr

Vie Intercommunale

NOUVEAU : STATION DE LAVAGE



Depuis mi-décembre, un nouveau service est à la disposition des usagers de la route Chapellois ou non.

Ouverte 7/7 de 6h à 23h, cette station de lavage vous propose différentes options :

- **Lavage Haute Pression** (Dimension maximale acceptée : 3,00 m de hauteur)
- **Lavage portique** (dimension 2,50 hauteur et 2,40 largeur).
- Un gonfleur ainsi qu'un aspirateur sont aussi à votre disposition.

A compter du 2^{ème} trimestre un lavomatique (**lave-linge :8 et 18 kg et sèche-linge**) viendra compléter cette offre.

LA GRAINOTHEQUE

Incroyables Comestibles

Faire ses semences, c'est facile et gratuit !



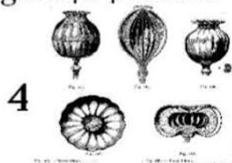
1 Semer des graines reproductibles et identifier les plantes 

Choisir un ou plusieurs pieds parmi les plus beaux et sains

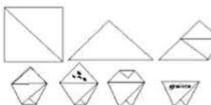


3 Attendre la maturité le plus longtemps possible

Par temps sec, extraire puis faire sécher les graines



4



5 Ensacher et inscrire la variété, le lieu, et la date de recolte

Quelques graines faciles à reproduire : tomates, piments, laitues, haricots, pois, fèves, et, pour les fleurs, la plupart des annuelles.
Quelques techniques simples permettent de maintenir et conserver nos semences.
Vous êtes à la recherche de graines reproductibles ? Pensez aux trocs locaux ou aux producteurs engagés.
Rééchangeons joyeusement nos graines et nos savoir-faire !

Avis aux jardiniers de La Chapelle-Bouëxic !

Le printemps arrive, et la saison des semis aussi.

N'oubliez pas que la bibliothèque vous propose toujours son service de **grainothèque** en libre-service. Vous y trouverez toutes sortes de graines : fruits, légumes, fleurs... Récoltées et séchées localement.

La grainothèque fonctionne sur un système d'échange et de dons. Si vous avez des graines en trop, n'hésitez pas à les déposer à la bibliothèque.

Renseignements sur place ou au **02.99.92.05.71**

www.incredible-edible.info   www.grainesdetroc.fr

LA CARAVANE ENSORCELÉE



BIENVENUE DANS LE PLUS PETIT CINEMA DU MONDE !

Exceptionnel ! Vendredi 7 Avril, la caravane ensorcelée se gare à la Chapelle-Bouëxic !

Venez y découvrir en avant-première les courts-métrages sélectionnés pour le Festival National du Film d'Animation, qui aura lieu à **Bruz du 24 au 30 Avril 2017**.



3 séances gratuites l'après-midi : 14h, 16h et 18h.

Attention ! Les places de cette petite salle de projection ambulante étant limitées, il est vivement recommandé de réserver auprès de Charlotte MARCADE à la bibliothèque municipale, **☎ 02.99.92.05.71** ou en envoyant un mail à bmlachapellebouexic@gmail.com

Dis moi dix mots



A l'occasion de l'édition 2016-2017 de « **DIS-MOI DIX MOTS** », dont la Chapelle-Bouëxic est cette année encore village partenaire, et de la **semaine de la langue française et de la Francophonie**, qui a lieu du **18 au 26 Mars 2017**, la Bibliothèque vous invite à visiter l'exposition « **Dis-moi dix mots sur la toile** » : Si l'on ne peut pas tout dire sur la Toile, tout peut s'y dire en français !

Venez découvrir la sélection des 10 mots *avatar, canular, emoticône, favori(te), héberger, fureteur(se), nomade, nuage, pirate et télésnober* mis en images par Emilie Vitali et Laura Knoops.

Durant la semaine de la langue Française et de la Francophonie, des activités autour des dix mots seront proposées aux enfants des T.A.P, de l'Heure du Conte, des accueils de classe et du Centre de Loisirs.

P ROJET : « ECOLE ET CINEMA »



Les deux classes de CM1-CM2 devant le cinéma « L'Aurore » de la Commune de VAL D'ANAST.

Dans le cadre du projet « Ecole et cinéma », les deux classes de CM1-CM2 de l'école de la Roche Pourrée ont visionné deux films : « Peau d'âne » de Jacques Demy et « Le garçon et le monde » de Alê Abreu.

Au mois de mars, ils iront voir un troisième film, « E.T. l'extra-terrestre » de Steven Spielberg.

Ce dispositif « Ecole et cinéma » permet d'éveiller la curiosité et l'intérêt des enfants pour des films de qualité, d'éduquer leur regard et de permettre à un plus grand nombre d'accéder à une culture cinématographique.

Un grand merci à la municipalité de La Chapelle-Bouëxic qui permet aux élèves de vivre ce projet !



MANIFESTATIONS A VENIR

AMICALE LAÏQUE :

L'année scolaire est déjà bien entamée et les animations de l'Amicale Laïque Chapelloise s'enchaînent.

Après un spectacle de Noël animé par la compagnie Loulibop où les enfants ont pu danser sur des rythmes endiablés, nous avons eu le week-end théâtre pour lequel les gens sont venus en nombre applaudir Le Pied en Coulisses. Cette année, la troupe a joué une comédie de Valentin Kataïev, intitulée « Je veux voir Mioussov », où les quiproquos sont au rendez-vous et les fous rires assurés. Ce partenariat a été mis en place, il y a maintenant 2 ans. La troupe offre à l'Amicale Laïque les bénéfices des 2 représentations, contribuant ainsi aux financements des projets scolaires de l'école de La Roche Pourrée.

Le dimanche 30 Avril aura lieu notre traditionnel loto, animé par Paulette. Initialement prévu le samedi 29 Avril, nous avons décidé de décaler la date en raison d'un grand nombre de lotos se déroulant dans les environs le même soir.

Venez nombreux passer un après-midi sympathique et convivial !!

Vous pourrez déguster à la salle du Rotz des crêpes et des gâteaux et ainsi faire une bonne action.

L'Amicale Laïque de l'école publique de La Chapelle-Bouëxic organise au profit des élèves un

SUPER LOTO

Animé par Paulette
Maure de Bretagne

Dimanche 30 avril 2017
14h - Salle du Rotz
Ouverture des portes à 11h30

50 lots dont 1 quine suivie et 2 lots surprises

1 bon d'achat de 400€	1 TV LCD
3 bons d'achat de 100€	1 barre de son
10 bons d'achat de 50€	1 tablette tactile
10 bons d'achat de 30€	1 ordinateur portable
10 bons d'achat de 20€	

1 carte offerte à chaque participant	1 carte 3€
1 carte surprise 2€	3 cartes 8€
3 cartes surprises 5€	8 cartes 15€

Buvette - Sandwiches
Pâtisseries - Café

Ne pas jeter sur la voie publique

LE CONCOURS DE BOULES

Avec les beaux jours, l'envie de prendre l'air revient. Je convie tous les amateurs et joueurs de boules à venir à une réunion le

Vendredi 7 Avril, à 20h00,
Salle de réunion de la Bibliothèque.

Ceci pour établir le calendrier et s'inscrire le soir même, au tournoi de boules qui se déroulera de

Mi Avril à mi Septembre en doublette.

Si vous ne pouvez pas assister à cette réunion, transmettez votre inscription à vos amis boulistes ou à **Patrick LEMOINE** au **06.23.09.94.35** avant le 7 avril 2017 afin de pouvoir constituer les groupes.

A Bientôt.

Patrick LEMOINE



Associations

Nouvelles du Comité des Fêtes.

Le comité des fêtes s'est réuni à l'automne pour son assemblée générale.

BILAN 2016 :

La braderie n'avait pu avoir lieu à cause des intempéries. En effet, le vent violent à 6H00 du matin nous a obligé, pour des raisons de sécurité, à annuler cette manifestation.

La fête de la musique a été réussie grâce à la qualité des groupes et à l'implication sans faille de l'ensemble des bénévoles. Tous ont assuré le montage, la gestion des groupes et le démontage des infrastructures dans la bonne humeur et la convivialité. Merci encore à eux.

Le bilan est équilibré grâce notamment à Gilbert Wester qui a fédéré de nombreux partenaires privés, en complément des subventions municipales.

MANIFESTATIONS 2017 :

La Braderie :

La 14^{ème} édition 2017 aura lieu le **lundi 17 avril 2017** sur la Vigne.

L'arrivée des exposants se fera **de 6H30 à 9H00**, et l'ouverture de **9H00 à 18H00**.

Aucune réservation n'est nécessaire pour exposer. Le mètre linéaire est de 2€, avec le café offert aux expo-

sants. Pour de plus amples renseignements vous pouvez joindre le mobile du comité au **07.83.09.41.01**.

La Fête de la Musique :

La 21^{ème} édition 2017 aura lieu **le 24 juin 2017**.

Projet :

Une réflexion est en cours sur une nouvelle fête qui animerait la commune. Toutes les bonnes idées sont les bienvenues.

Le bureau a été réélu :

- Frédéric Wester : Président,
- Yann Ruault : Vice-président,
- Serge Gadonneix : Secrétaire
- Emmanuelle Thomas : Secrétaire –Adjointe,
- Etienne Peron : Trésorier,
- Anita Roussel : Trésorière- Adjointe.

La vocation du comité des fêtes est d'animer la commune.

Le comité recherche de nouveaux bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter **07.83.09.41.01**.



Les Anciens Combattants

L'assemblée Générale des Anciens Combattants a eu lieu le 8 Février dernier, à la salle de la Bonne Franquette.

Lors de cette assemblée, le Président Jo BESCHU a présenté ses vœux à tous les participants et a rappelé les principales manifestations de l'année écoulée :

Le 8 mai : Rassemblement au monument aux morts. Henri MONNERAIS a reçu l'insigne de porte-drapeaux. Le message de la fédération des Anciens Combattants a été lu par Léa DUPRE et Célia LE LAY. Ensuite la cérémonie cantonale s'est déroulée à LOUTEHEL avec repas à Maure de Bretagne.

Le 24 avril : 2 porte- drapeaux de la commune étaient présents lors de la cérémonie pour les déportés à COMBLESSAC.

Le 27 mai : Voyage à St NAZAIRE et LA BRIERE = 42 participants dont 8 de BOVEL.

Le 11 juin : Congrès à LE VERGER : présence du Président et Henri ESNAULT, porte -drapeaux.

Le 11 novembre : Rassemblement au monument aux morts, lecture du message par Florine MAERTEN et Yann KERGOURLAY. Michel CAIGNEC a reçu la croix du combattant pour 22 ans en OPEX (Opération en Extérieur) remise par le Capitaine BI-

NARD du 2^{ème} R.M.A.T de BRUZ. La cérémonie cantonale a eu lieu à Maure de Bretagne.

Le 5 décembre : Cérémonie A.F.N à La CHAPELLE BOUEXIC. Henri ESNAULT a reçu la médaille du Mérite Fédéral ainsi que l'insigne de porte-drapeaux de plus de 30 ans.

Le trésorier Alain THOMAS a ensuite présenté le bilan en équilibre. Le tiers sortant est réélu : Henri ESNAULT, Jean GICQUEL et Marcel MANDON. Présence de Michel LERAY maire-adjoint ; référent défense

Le calendrier des manifestations pour 2017 a été présenté par le secrétaire Francis RAIMBAULT :

Le 8 mai : Rassemblement au monument aux morts, la cérémonie cantonale aura lieu à BOVEL.

Le 28 Avril : Voyage d'une journée en Mayenne Angevine toujours en accord avec la section de Bovel.

Le 11 novembre : Rassemblement au monument aux morts. La cérémonie cantonale aura lieu à Maure de Bretagne.

Le 5 décembre : Cérémonie A.F.N. à La CHAPELLE BOUEXIC.



ANIMATION JEUNESSE



L'Espace Chorus se « délocalise » !

Qui dit vacances scolaires, dit que faire pendant cette période de nos ados ? L'espace Chorus propose régulièrement diverses animations sur notre territoire !

Toutefois pendant ces vacances hivernales, une fois n'est pas coutume, 2 journées se sont déroulées sur notre commune. 7 jeunes de 11 à 16 ans ont répondu présents pour la première journée. Ils ont tout d'abord fait découvrir à l'animatrice le bourg puis au programme une après-midi jeux d'extérieur et de jeux de société.

Lâcher son portable, la console de jeux prendre l'air et passer du bon temps entre jeunes ! Une belle initiative saluée par les participants qui ont eu plaisir à se retrouver !

UN CYCLO-CROSS BIEN ARROSÉ !



Pour la reprise du cyclo-cross à La Chapelle-Bouëxic, il fallait arroser cela... Et ce fut le cas.

Les organisateurs du Cyclo Club Chappellois avaient concocté un circuit urbain très novateur. Ce qu'il faudra retenir, c'est le formidable courage de la soixantaine d'enfants des écoles de cyclisme dont une douzaine du Club de La Chapelle. Froid, pluie, boue, rien ne leur aura été épargné.



A retenir également la présence et la victoire facile du Champion de France Espoir PIRIOU.

Remerciements à tous les bénévoles et aux courageux spectateurs.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES JARDINS

DECHETTERIES

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES JARDINS



Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust - 56800 PLOERMEL
Tel: 02 97 73 36 49

En route vers le zéro phyto

Produits Phyto et espaces verts : la Loi LABBE s'accélère

La loi LABBE a pour objectif de mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

Elle interdit aux personnes publiques d'utiliser, ou de faire utiliser, des pesticides pour l'entretien de certains espaces publics à compter du **1er janvier 2017**.

Quels sont les espaces concernés par l'interdiction des pesticides ?



Quels sont les produits qui restent autorisés ?



UNE MESURE QUI CONCERNE AUSSI LES JARDINIERS AMATEURS

Au **1er janvier 2017**, les pesticides ne pourront plus être vendus en libre-service. Ils seront sous clef, accessibles après un conseil personnalisé, prodigué par un personnel formé.

A compter du **1er janvier 2019**, la vente, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires sera interdite aux particuliers.

Les produits qui restent autorisés sont les mêmes que pour les collectivités

DESHERBAGE CITOYEN

Si la flore sauvage s'installe c'est que la commune fait le choix de respecter votre santé et l'environnement.

Partagez les efforts avec votre municipalité. Aidez nous à entretenir les pieds de murs et les trottoirs situés devant chez vous.

Pratiquer un désherbage citoyen : balais, binette et bonne humeur !

Vous aussi aidez nous et participez à la réduction des pesticides sur la commune

Vous avez dit « mauvaises herbes » ?

Le pissenlit, l'ortie, le rumex, le mouron, le plantain ou encore le séneçon sont trop souvent accusés de vagabondage sur les trottoirs. On les appelle « mauvaises herbes » car elles sont jugées indésirables.

Pourtant ces plantes ont de nombreux intérêts : elles accueillent une faune utile, nourrissent les pollinisateurs et apportent des couleurs à nos rues

CHANGEONS NOTRE REGARD SUR LA VEGETATION SPONTANEE !

Des questions ? N'hésitez pas à contacter votre Maire ou le Syndicat Mixte du Grand bassin de l'Oust.

La Déchetterie de Val d'Anast a un nouveau créneau d'ouverture .



Depuis le premier janvier 2017, la déchetterie de Val d'Anast ouvre ses portes sur une nouvelle plage horaire. Vous pourrez dorénavant y apporter vos déchets le vendredi après-midi.

Ce créneau supplémentaire est proposé pour désencombrer cette déchetterie très utilisée sur les autres temps d'ouverture de la semaine.

Les horaires sont les suivants :

Les horaires sont les suivants :

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 14h à 17h -
Vendredi de 14h à 17h -
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h -
Mercredi de 14h à 18h -
Vendredi de 14h à 18h -
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

La déchetterie est située « Rue des Rochelles » (à côté de la D776, près de la menuiserie Cardinal.

Nous vous rappelons que vous avez accès à toutes les déchetteries du SMICTOM;

Plus d'infos :

☎ 02.99.57.04.03

✉ accueil@smictom-paysdevilaine.fr
www.smictom-paysdevilaine.fr

Electricité : Quelques nouveautés !

L'ERDF devient ENEDIS.

En cas d'urgence dépannage électricité :
vous pouvez contacter le **09 726 750 35**

Application Enedis à mes côtés.

L'appli mobile « Enedis à mes côtés ».

Disponible sur App Store, Google Play et Windows Phone.

- Pour connaître les pannes et les heures prévues de rétablissement.
- Pour contacter le service client.
- Pour des infos sur l'élagage.
- Pour des infos sur la sécurité électrique.
- ...

Développement durable

HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00

18 Mars

1 - 22 et 29 Avril.

13 et 20 Mai.

10 et 24 Juin.

Attention ! Pas de

permanences à la mairie le week end de Pâques et le samedi du Pont de l'Ascension.



Permanence des

élus

de 10h à 12h00

Le samedi

Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.com
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h
Mercredi de 9h à 12h15
et de 15h à 18h

Jeudi de 17h à 18h
Vendredi de 17h à 18h

Samedi

de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 9h45 et de
10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ lindalelay@gmail.com

Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ tourismeccmaure@orange.fr



Permanence Parlementaire

Du député Jean-René MARSAC
ou son assistante. Sur Rendez-
vous au 02.99.72.12.16

À l'espace social Chorus -

Le Vendredi de 15h30 à 17h00 :

24 Mars, 28 Avril et 19 Mai 2017

Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Chorus
(02.99.92.46.99) ou Mairie de Guichen
(02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus (l'après midi) :

17 mars, 14 Avril, 19 Mai, 16 Juin

A Guichen :

3 et 27 Avril, 11 Mai et 29 Juin 2017



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Illeloo en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Vous pouvez également les consulter sur le site www.illeloo.fr

Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h

Mercredi de 14h à 17h - Vendredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 : Lundi de 14h à 18h -

Mercredi de 14h à 18h - Vendredi de 14h à 18h - Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h